
Decis.
171

<36612379040015

MEMOIRE

POUR LA DEMOISELLE

LE GUAY D'OLIVA,

FILLE MINEURE EMANCIPÉE D'AGE,

ACCUSÉE,

CONTRE M. LE PROCUREUR-GENERAL,

ACCUSATEUR,

En présence de M. LE CARDINAL PRINCE DE ROHAN, de la Dame DE LA MOTTE-VALOIS, du sieur DE CAGLIOSTRO, & autres; tous co-accusés.

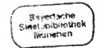


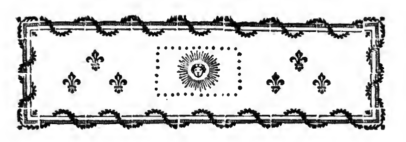
A PARIS,

Chez P. G. SIMON & N. H. NYON, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon St. André des Arcs.

M. DCC. LXXXVI.

Il s'est répandu, au sujet de ce Mémoire, des bruits aussi absurdes que destituées de fondement, & qui ont percé jusques dans les maisons les plus respectables. On a diffamé la demoiselle d'Oliva : il falloit encore calomnier sa Défense. Il n'en a été donné, ni fait, ni même imaginé d'autre que celle-ci.





MÉMOIRE

POUR la demoiselle LE GUAY D'OLIVA, fille mineure, émancipée d'âge, accusée;

CONTRE M. PROCUREUR-GÉNÉRAL, Accusateur;

EN présence de M. LE CARDINAL-PRINCE DE ROHAN, de la dame DE LA MOTTE-VALOIS, du sieur DE CAGLIOSTRO, & autres; tous accusés.

QUEL est donc le fait qu'on me reproche, & dont les loix viennent aujourd'hui me demander compte, quand l'autorité trompée m'en a déjà si sévérement punie? est-ce une imprudence? est-ce une faute? est-ce un délit?

Si j'en jugeois par la situation où je me trouve, par les maux qu'on me fait souffrir; infortunée que je suis! arrêtée d'abord, en vertu d'un ordre supérieur; traînée, renfermée dans une prison d'état; interrogée par la voix ministérielle; puis, frappée par la main de la justice; interrogée de nouveau par

l'organe des loix; devenue accusée dans un procès réglé à l'extraordinaire, où il me faut lutter contre le plus imposant des accusateurs, contre des co-accusés instruits & puissans, contre des témoins ennemis ou peu fidele, moi femme, moi jeune, foible, ignorante & timide, sans connoissance des formes; sans expérience des matieres juridiques; &, ce qui, certes, est plus terrible encore, sans avoir sous les yeux, ni ce que des hommes pervers auront pu dire à ma charge, ni ce que moi-même j'aurai proposé pour ma défense; infortunée que je suis! j'ai donc commis un grand crime! j'ai donc offensé tout-à-la-fois, & la majesté du trône, & la société entiere, par un de ces attentats qui appellent le glaive de la puissance publique, sur la tête du coupable!

Si j'en juge au contraire, par le fait que je me suis vue forcée de déclarer à la justice, comme à l'autorité; par ce fait qui est le seul où je puisse être personnellement impliquée; si j'en juge par la nature & les circonstances de ce fait, par mes intentions, par mes motifs, par mon cœur que j'interroge, à present que tant de malheurs accumulés sur moi, ont écarté loin de lui toutes les illusions de mon âge; il me répond, également exempt de crainte & de remords, que je ne suis point coupable; que j'en ai la preuve; que cette preuve ne pourra que se fortifier, qu'acquérir plus d'évidence & d'énergie, par l'instruction même du procès qui m'a d'abord causé tant d'effroi; enfin, puisqu'il faut le dire, que si j'ai commis une imprudence, même une faute, je l'ai déjà trop expiée, par six mois de la plus dure captivité, par les larmes de sang, que cette faute, si c'en est une, ne cesse encore de me faire répandre; que je suis vraiment digne de la pitié de toute ame sensible qui a connu l'infortune, & appris à la plaindre.

Eh! loin que je sois coupable d'un délit, même d'une faute, même d'une simple imprudence; si c'étoit mon innocence même, qui servît à décéler les coupables! Si c'étoit moi que la providence eût destinée à les démasquer, à les confondre, à les

livrer aux vengeances légales, comme elle à permis sans doute, dans l'ordre de ses impénétrables desseins, que je fusse l'aveugle instrument de leurs criminelles intrigues ! si c'étoit dans mes foibles mains, que l'éternel, qui juge tout, avant que l'homme ait rien apperçu, remît en cet instant le fil qui doit diriger ses magistrats, dans les routes tortueuses de cet inextricable dédale, où le crime s'est renfermé, pour se dérober à leurs yeux.

Je vous le demande, à vous, hommes du monde, qui que vous soyez, qui m'allez lire, non par intérêt pour moi, mais par une vaine curiosité du moment ; & bien plus, peut-être, pour chercher des prétextes de me flétrir, que pour trouver des raisons de me juger ; je vous le demande : quel feroit, sur la terre, le tribunal où je n'obtinsse pas, dans ma misere, toutes les réparations, tous les dédommagemens dûs au citoyen opprimé ?

Selon M. le cardinal de Rohan, la dame de la Motte, pour rejetter sur lui une infâme escroquerie, dont elle étoit coupable & s'appliquoit le profit, a faussement supposé, par le moyen d'une personne apostée, lui avoir procuré une entrevue avec la reine, dans le parc de Versailles. Et cette personne apostée, que le ministere public & M. le cardinal de Rohan lui-même accusent de s'être prêtée à une supercherie aussi horrible, c'est moi. La dame de la Motte a fait acheter, par M. le cardinal, aux sieurs Bohemer & Bassanges, joailliers de la couronne, un collier de diamans, de 1,600,000 livres, qu'elle lui a dit, & qu'il a cru être effectivement pour la reine. La dame de la Motte, après avoir également supposé, contre toute vérité, que la reine elle-même lui en avoit donné l'ordre, en lui recommandant le plus profond sécret, s'est approprié le collier, l'a dépecé, l'a éparpillé; en a vendu, & fait vendre une partie, tant en France, qu'en pays étranger ; & a gardé le reste pour ses parures & son usage personnel.

Faut-il en croire, au contraire la dame de la Motte ? Toutes ces assertions de M. le cardinal de Rohan sont autant de

chimeres, autant de faits faux & controuvés. Elle n'a fuppofé aucune entrevue de M. le cardinal, avec la reine ; elle n'a, ni reçu, ni fuppofé d'ordre de la reine, pour l'acquifition du collier. M. le cardinal l'a faite en fon propre nom, & pour fon compte, en fuppofant lui-même, à l'égard des deux joailliers, un ordre de la reine, pour cette acquifition. C'eft lui qui, de concert avec le fieur de Cagliostro, a difpofé du collier; c'eft lui qui en a fait vendre une partie, tant par la dame de la Motte elle-même, que par fon mari; & s'il leur a donné des diamans, c'eft à titre de bienfait, ou de récompenfe, & fans leur faire part de la maniere dont il en avoit acquis la propriété. Quant à moi, la dame de la Motte ne me connoît point. Elle m'a vue à peine deux fois ; & ce n'a été que pour me haïr & me méprifer. Je n'étois pas une femme affez digne d'elle. Ce n'étoit pas à une femme de ma claffe, qu'elle eût fait la confidence d'un crime auffi grave, encore moins m'en auroit-elle rendue complice, fi elle eût eu la baffeffe de le commettre.

C'eft-là, fi je ne me trompe, l'idée générale de ce procès trop célebre, qui fixe, en ce moment, les regards de toute la France, de toute l'Europe.

Je n'ai jamais eu l'honneur de connoître M. le cardinal de Rohan. Je ne connois, je n'ai jamais connu, je n'ai jamais vu, ni le fieur de Caglioftro, ni la dame de Caglioftro fa femme, ni le fieur Bohemer, ni le fieur Baffanges. Je n'ai jamais vu le collier. Je n'ai jamais fu qu'il exiftât dans les mains de ces joailliers. Je n'ai jamais fu qu'il exiftât, foit en tout, foit en partie, ni dans les mains de M. le cardinal de Rohan, ni dans celles du fieur de Caglioftro, ni dans celles des fieur & dame de la Motte.

De tous les accufés, je n'ai jamais connu que les fieur & dame de la Motte, qui ne m'ont dit aucune des circonftances de leur intrigue, qui ne m'ont parlé, ni des délits que leur reproche M. le cardinal de Rohan, ni de ceux qu'ils lui reprochent à lui-même.

Ce ſont autant de faits avoués, & conſtans au procès.

Comment donc arrive-t-il que j'y ſois partie, que j'y paroiſſe en qualité d'accuſée ?

C'eſt que, par un haſard funeſte, que je déplorerai juſqu'à la fin de mes jours, les ſieur & dame de la Motte, en cherchant dans cette grande capitale, parmi le million d'habitans dont elle eſt compoſée, un être crédule & docile, ſans crédit, ſans protection, ſans appui, qu'ils puſſent aſſervir à leurs paſſions, ſans qu'il s'en apperçût, & qui pût, ſans le ſavoir, exécuter leur complot, ont enfin trouvé cet être dans ma perſonne.

Ils ont abuſé de ma jeuneſſe, de mon inexpérience, de ma ſimplicité. Ils m'ont impoſé, par le haut rang qu'ils avoient affecté, par les prétentions plus hautes encore qu'ils annonçoient, par les qualités dont ils s'étoient décorés, par une miſſion auguſte dont la dame de la Motte ſe diſoit revêtue, par des lettres qui ſembloient la prouver, & dont j'ignorois la fauſſeté. Pouvois-je échapper à tant d'illuſions réunies pour me ſéduire, à tant d'artifices employés pour me perdre.

Il faut enfin s'expliquer. J'ai peu de faits à préſenter à la Juſtice; mais ces faits ſont aſſez importans, aſſez déciſifs par eux-mêmes, pour n'avoir pas beſoin de vains ornemens, qui peut-être ne ſerviroient qu'à les affoiblir, ou qu'à les rendre ſuſpects.

Mon récit ſera ſimple, naïf & ſans art, comme l'eſt mon caractere, comme l'a été ma conduite dans le rôle étrange que m'ont fait jouer mes ſéducteurs.

Quiconque ſe défend, a le droit d'exiger qu'on l'écoute ſans prévention, que l'on ſuſpende ſon jugement, juſqu'à ce qu'on l'ait entendu. Je ne demande pas même cela de mes lecteurs, de mes propres juges. Dans quelque diſpoſition d'eſprit qu'on liſe ce Mémoire, peu m'importe ; je ne déſire qu'une choſe, c'eſt qu'on le liſe en effet. Et ſi j'obtiens ſeulement ce premier acte de juſtice, je ſerai pure & ſans reproche aux yeux des deux tribunaux de la loi & de l'opinion.

Je suis née à Paris, le premier septembre 1761, d'une famille peu fortunée, mais honnête.

Mon premier malheur fut de perdre trop tôt une mere tendre & vigilante, dont la présence & les soins eussent éloigné de moi les dangers inséparables d'une jeunesse abandonnée à elle-même.

Par sa bonne conduite & ses économies, ma mere étoit parvenue à former une somme assez considérable, qu'elle m'avoit destinée. Ne voulant pas garder cette somme chez elle, elle l'avoit confiée à des amis, qui s'en étoient chargés, pour la restituer quand elle jugeroit à propos. Ces amis devinrent après sa mort, des dépositaires infideles, ou des débiteurs de mauvaise foi. Je demeurois chez eux en qualité de pensionnaire. Ils s'étoient chargés de ma nourriture & de mon entretien. Je sortis de cette maison, dont j'avois tant de sujet de me plaindre. Et malgré le zèle de ceux qui prenoient la défense de mes intérêts, je me vis frustrée de la majeure partie de mon patrimoine.

Il m'avoit été nommé un tuteur, par sentence du châtelet de Paris, du 20 octobre 1783. Il fit assigner mes débiteurs & les poursuivit; mais après d'assez longues procédures, il fut obligé de transiger avec eux, moyennant une somme de 4000 livres; Ce fut tout ce qu'il put obtenir. La transaction fut passée devant notaires à Paris, le 11 juin 1784.

Qu'on me permette au surplus de ne point nommer ici les personnes qui ont eu la bonté de protéger ma jeunesse. Je le dois, par respect pour elles, dans la position où je suis.

A l'époque dont je viens de parler, au mois de juin 1784, j'occupois un petit appartement, rue du Jour, quartier saint Eustache. Je n'étois pas fort éloignée du jardin du palais royal: j'en avois fait ma promenade ordinaire. J'y passois fréquemment deux ou trois heures de l'après-midi avec quelques femmes de ma connoissance, & un petit enfant d'environ quatre ans, que j'aimois, & que ses parens me confioient volontiers. J'y allois même seule, avec lui, lorsque je manquois d'autre compagnie.

Un

Un jour de l'après-midi du mois de juillet suivant, j'étois assise au palais royal. J'avois, en ce moment, pour toute société, l'enfant dont je viens de parler. Je vois passer plusieurs fois devant moi, un grand jeune homme, qui se promenoit seul. Il m'étoit inconnu. Il me regarde. Il me fixe. Je m'aperçois même, qu'à mesure qu'il m'approche, il ralentit sa marche, comme pour me considérer plus à loisir. Une chaise étoit vacante à deux ou trois pieds de distance de la mienne. Il vient s'y asseoir.

Jusqu'à cet instant, la vue du jeune homme, ses promenades, ses approches, ses regards réitérés sur moi, ne m'avoient fait aucune impression. Mais quand il fut assis aussi près de moi, je fus bientôt forcée de m'occuper de lui. Ses yeux ne cessent d'errer sur toute ma personne. Il prend un air sérieux & grave. Une curiosité inquiete & ardente paroît l'agiter. Il semble mesurer ma taille, & saisir tour-à-tour toutes les parties de ma figure.

Je passe rapidement sur ces premieres circonstances, dont un plus long détail seroit inutile.

Il suffit de dire, que nous rencontrant ainsi plusieurs jours de suite au palais royal, il finit par m'adresser la parole; & moi, j'eus le tort de lui répondre.

Je ne prétends pas en effet n'avoir eu aucun tort. J'en aurai tout-à-l'heure un bien plus grand: celui de recevoir chez moi, cet homme, qui a creusé sous mes pas l'abîme de douleur & d'infortune où je suis précipitée.

Je venois, un soir, de le quitter, & de retourner au logis. Il m'avoit suivie, sans que je m'en apperçusse. Je le vois tout-à-coup entrer dans mon appartement. Il se présente avec tous les temoignages du respect & de l'honnêteté, & me prie de lui permettre de *venir me voir, & me faire sa cour.* Ce sont ses termes.

Je ne pus prendre sur moi de lui refuser cette permission; & dès qu'elle fut obtenue, il vint très-assiduement. Mais il faut l'avouer aussi: je n'eus qu'à me louer de lui, dans ses visites. Jamais il ne s'écarta des bornes d'une liaison innocente. Seule-

ment, il me questionnoit avec affection, sur ma fortune, sur mes espérances. Il s'intéressoit vivement, disoit-il à mon sort. Il m'annonçoit des protections puissantes, qu'il vouloit me donner, & qui pouvoient m'être utiles. S'il me disoit quelques mots sur mes foibles attraits ; s'il lui échapoit par fois quelqu'éloge de ce qu'il appelloit *mes graces & ma beauté*, c'étoit à titre de simple compliment, & du ton de cette courtoisie d'usage, dont on nous honore sans sincérité, comme nous la recevons sans prétention.

Et l'on n'aura pas de peine à croire tout cela, je n'aurai pas d'efforts à faire pour le persuader, quand on sçaura qu'il étoit loin de s'occuper sérieusement d'objets aussi frivoles ; que le but de ses démarches étoit d'une toute autre importance ; enfin que ses projets sur moi, pour n'avoir aucun rapport à une intrigue galante, n'en étoient que plus odieux & plus criminels. On est sans doute impatient de savoir quel étoit cet inconnu.

Il est temps de le nommer : c'étoit le sieur de la Motte, se qualifiant *Comte de la Motte*, s'annonçant comme militaire, comme officier d'un rang distingué, comme rempli des plus hautes espérances d'avancement, comme appellé aux premieres places de son état, comme environné de protecteurs illustres, de la faveur desquels il disposoit à son gré. C'est ainsi qu'il s'étoit désigné, dès notre premiere entrevue chez moi.

Ce fut, je crois, à sa neuvieme visite & dans les premiers jours du mois d'août, que je le vis entrer, un matin, dans mon apartement, avec un air de satisfaction & de joie que je ne lui avois pas encore apperçu.

Je dis, dans les premiers jours du mois d'août : & ceci mérite une observation. A l'instant où je fus arrêtée, & lorsque j'ai subi mes interrogatoires, mes papiers de familles étoient entre les mains de mon curateur. J'ai déclaré que le fait dont je parle en ce moment, étoit arrivé, *soit à la fin du printemps*, *soit au milieu de l'été*. Mon curateur m'a depuis représenté mes papiers. J'ai vu la transaction du 11 juin 1784 ; & par les circonstances qu'elles m'a rappellées, je suis demeurée convaincue que le fait

ne pouvoit s'être passé *à la fin du printemps*, & que sa véritable époque étoit *les premiers jours du mois d'août.*

Je reviens au sieur de la Motte.

Il avoit, me dit-il, les choses les plus flateuses, les plus intéressantes à m'apprendre.

» Je sors, m'ajoute-t-il, d'une maison, où une personne » de très-grande distinction a beaucoup parlé de vous. Je vous » l'amenerai ce soir ».

J'ignore qui ce peut être, lui replique-je; *car assurément, je n'ai l'honneur de connoître aucune personne de la cour.*

Et il se retire, sans autre explication.

J'attendois le soir avec impatience. Je comptois les heures, les minutes. Je brûlois de voir cette dame *de très-grande distinction*, qu'on venoit de m'annoncer tout à la fois avec tant de réserve & tant de jactance.

Le soir arrivé, le sieur de la Motte revient. Il m'apprend « que je vais voir, dans un moment, la personne dont il « m'a parlé le matin ».

Et il se retire encore, sans autre explication.

A peine est-il sorti, qu'effectivement je vois une femme entrer dans ma chambre : elle étoit seule, sans aucune suite. Elle m'aborde de l'air le plus honnête & le plus gracieux.

« Vous devez, madame, me dit-elle en souriant, être un » peu surprise de ma visite, puisque je ne suis pas connue » de vous ».

Je lui répondis que, d'après ce qu'on m'a dit, & suivant toutes les apparences, *cette surprise ne peut m'être qu'agréable.*

Quelle étoit cette femme, qu'avec un peu plus d'expérience j'eusse dû prendre, dès l'abord, pour une aventuriere ? C'étoit la femme de mon prétendu protecteur, la dame de la Motte elle-même, qui, dans ce premier moment, se garda bien de me le dire, comme son mari n'avoit pas manqué de me le cacher.

Je présente un siege à la dame de la Motte : elle le place elle-même tout près du mien. Elle s'assied. Puis se penchant

vers moi, d'un air à la fois myftérieux & confiant, & me jettant un regard où je crois voir l'intérêt & prefque l'abandon de l'amitié, mêlés pourtant de cette dignité d'une femme d'un rang fupérieur, qui va faire à fa protégée une confidence importante; elle me tient, à voix baffe, l'étrange difcours qu'on va lire.

L'étrange difcours qu'on va lire? Il faut donc que j'en rende compte! Il faut donc que je l'écrive! La loi le veut, & mon innocence m'y contraint.

C'eft ici, c'eft ici fur-tout que j'ai befoin de rappeller toutes mes forces, de m'armer de tout mon courage, de me fouvenir, & de faire fouvenir à mes juges, que la défenfe eft de droit naturel; que ce droit facré, la loi civile l'a confirmé; que je fuis accufée, décrétée, dans les fers. C'eft ici que commencent, de la part de mes féducteurs, les profanations d'un nom augufte. A ce nom, je m'abaiffe, je me profterne. Je fens mon ame opreffée du poids de ma douleur & de ma honte. Des larmes ameres coulent de mes yeux. Et c'eft à genoux, oui, c'eft à genoux que je voudrois pouvoir écrire les faits dont il me refte à parler.

« Ayez confiance *mon cher cœur*, dans ce que je vais vous » dire. Je fuis *une femme comme il faut, & attachée à la cour* ».

En même temps, la dame de la Motte tire de fa poche un porte-feuille, l'ouvre, & me montre plufieurs lettres, qu'elle me déclare lui avoir été écrites par la reine.

Mais, madame, lui réponds-je, *je n'entends rien à tout cela: c'eft une énigme pour moi.*

« Vous allez m'entendre, *mon cœur*. J'ai toute la confiance » de la reine; je fuis avec elle comme les deux doigts de la » main. Elle vient de m'en donner une nouvelle preuve, en » me chargeant de trouver une perfonne qui puiffe faire » quelque chofe, qu'on lui expliquera lorfqu'il en fera temps. » J'ai jetté les yeux fur vous. Si vous voulez vous en char- » ger, je vous ferai préfent d'une fomme de 15000 livres; » & le cadeau que vous recevrez pour cela de la reine, vaudra

» bien d'avantage. Je ne peux pas me nommer à présent, „ mais vous saurez bientôt qui je suis. Si cependant vous ne „ vous en rapportez pas à ma parole, si vous voulez prendre „ des sûretés pour les 15000 livres, nous irons tout-à-l'heure „ chez un notaire „.

Ames honnêtes & simples, c'est vous que j'invoque : arrêtez-vous un moment, après la lecture de ce discours de la hardie & de la plus artificieuse intriguante qui fut jamais. C'est une accusée, c'est la plus infortunée des créatures qui vous en supplie. Supposez-vous à ma place : daignez réfléchir sur ce que je dûs sentir, penser, juger & croire, moi dans ma vingt-troisieme année, moi connoissant aussi peu l'intrigue que les affaires. Qu'eussiez-vous dit? qu'eussiez-vous fait? La victime étoit marquée. Mes assassins n'avoient pu faire un choix plus propre à remplir leurs sinistres projets.

Mais, continuons ; il faut achever ce honteux récit : je ne l'interromprai plus que par mes pleurs.

De ce moment, je ne fus plus à moi, je fus livrée. La tête m'avoit tourné. J'aurois donné mon sang, j'aurois sacrifié ma vie pour ma souveraine. Je ne pouvois me refuser à une demande, quelle qu'elle fût, que je supposois dès-lors être faite au nom de la reine elle-même.

Je répondis simplement à la dame de la Motte, *que je serois trop flattée de pouvoir faire quelque chose qui fût agréable à la reine, pour avoir besoin d'être excité par aucun autre intérêt.*

La dame de la Motte saisit cette réponse. Elle me dit aussitôt : " M. le comte de la Motte viendra vous chercher demain „ soir, avec une voiture, & vous menera à Versailles „.

Elle sort, & me laisse enivrée de joie & d'espérance.

Le lendemain, dans l'après-midi, le sieur de la Motte ne manque pas de se rendre chez moi, avec une voiture de remise, dans laquelle nous partons pour nous rendre à Versailles.

Nous étions prêts d'arriver à la grille du château, lorsque la

dame de la Motte, qui nous attendoit, se présente à nous, accompagnée de sa femme-de-chambre.

Elle ordonne au cocher d'arrêter. Elle nous fait descendre de voiture, & dit au sieur de la Motte : « conduisez madame chez moi ».

La dame de la Motte disparoît. Son mari me conduit, avec la femme-de-chambre, dans un hôtel garni, place Dauphine.

Le sieur de la Mote, après m'y avoir déposée, disparoît à son tour, & nous y laisse seules, la femme-de-chambre & moi.

Deux heures entieres se passent, sans que je voye revenir ni le mari, ni la femme.

Ils reviennent enfin ; la gaîté brilloit sur leurs physionomies. Ils m'annoncent « que la reine, à qui la dame de la Motte vient d'apprendre mon arrivée, en a ressenti le plus grand plaisir, & désire, avec la plus vive impatience le jour de demain, pour voir comment la chose se sera passée ».

Je ne pus me défendre alors d'un mouvement de curiosité. Je demandai à la dame de la Motte : " *qu'est-ce que c'est donc que cette chose que vous voulez que je fasse?* „ Elle me répondit : „ oh ! c'est la plus petite chose du monde. Vous le saurez. „

Ce ne fut qu'alors, que j'appris le nom & l'état de la dame de Motte. Elle me dit qu'elle étoit la femme du *comte de la Motte*, qu'elle étoit *Valois*; qu'à la cour, on l'appelloit *la comtesse de Valois*; & que c'étoit sous cette qualité, que lui écrivoit la reine.

Il falloit bien aussi que j'eusse une qualité. Les sieur & dame de la Motte me gratifierent, à l'instant, de celle de *baronne d'Oliva*. Ils me forcerent, malgré moi, de subir cette ridicule métamorphose, dont ma maniere d'être, infiniment simple & naturelle, ne pouvoit gueres s'accommoder. Une *demoiselle Oliva* ne figuroit pas décemment à côté d'une *comtesse de la Motte-Valois*. Et c'est en effet comme *baronne d'Oliva*, que, depuis ce moment, la dame de la Motte m'a toujours présentée dans ses sociétés, quoique, moi personnellement, je n'aye jamais eu la folie d'usurper un pareil titre.

Le reste de la soirée se passa en propos indifférens. Je couchai à l'hôtel, & dans une chambre particuliere que me donnerent les sieur & dame de la Motte.

Le lendemain, la dame de la Motte, la prétendue *comtesse de Valois*, s'occupe de ma toilette; c'est elle-même qui veut m'habiller; c'est elle-même qui m'habille. Je fus mise en *robe blanche* de *linon moucheté*. C'étoit, autant que je puis m'en souvenir, une *robe à l'enfant*, ou une *gaule*, espece de vêtement qu'on désigne plus souvent sous le nom de *chemise*; & l'on voulut que je fusse coëffée en *demi-bonnet*.

Je supplie encore ici, que l'on observe jusqu'à quel point ces intriguans portoient la ruse, l'artifice & la déception, jusqu'à quel point ils avoient soin de me cacher les ressorts par lesquels ils me faisoient ainsi mouvoir à leur gré.

La dame de la Motte me remet d'abord une petite lettre, sans suscription, mais pliée à la maniere ordinaire. Elle ne me dit, ni ce que contenoit cette lettre, ni même à qui elle étoit adressée, ni même par qui elle étoit écrite. Jamais les sieur & dame de la Motte ne m'ont parlé de tout cela. La dame de la Motte me dit seulement: « je vous conduirai ce » soir dans le parc, & vous remettrez cette lettre *à un très-* » *grand seigneur* que vous y rencontrerez. »

Entre onze heures & minuit, je sors avec les sieur & dame de la Motte. J'étois couverte d'un *mantelet blanc*, & j'avois une *thérese* sur la tête. Je ne sais si j'avois ou non un *éventail* à la main; je n'oserois affirmer ni l'un ni l'autre. La petite lettre étoit dans ma poche.

Ils me conduisent au parc; & là, je reçois une rose, de la main de la dame de la Motte, qui me parle ainsi: « Vous remettrez cette rose, avec la lettre, à la personne qui se présentera devant vous; & vous lui direz seulement: *vous savez ce que cela veut dire*. La reine s'y trouvera, pour voir comment se passera votre entrevue. Elle vous parlera. Elle est là. Elle sera derriere vous. Vous allez vous-même lui parler tout-à-l'heure. »

Ces derniers mots me firent un telle impreſſion, que je fus ſaiſie d'un tremblement univerſel.

Je ne pus m'empêcher de le dire aux ſieur & dame de la Motte. Je leur obſervai que j'ignorois comment il falloit parler à la reine. Je leur demandai, en balbutiant, de quels termes je devois me ſervir; s'il falloit dire, *reine*, *madame*, *ſouveraine*, ou *majeſté*. Le ſieur de la Motte me répondit: « vous direz toujours, *votre majeſté*.

Je n'ai pas beſoin, ce me ſemble, de déclarer ici, que, loin que j'aye eu l'honneur de parler à la Reine, ou qu'elle m'ait fait l'honneur de me parler, je n'eus pas même celui de l'appercevoir.

Mais dans l'eſpece d'enchantement & de vertige où m'avoient jettée mes ſéducteurs, je n'en demeure pas moins perſuadée, que je ſerois vue par la Reine.

Nous marchions encore; lorſque le ſieur de la Motte rencontre un homme à qui il dit: *ah, vous voilà!* Ce ſont les ſeules paroles que j'aye alors entendu dire par le ſieur de le Motte, à cet homme que je perdis de vue. Je ne rends compte du fait que pour être plus exacte.

Ce que je dois ſeulement ajouter, c'eſt que dans les dîners que j'ai faits depuis, chez les ſieur & dame de la Motte, j'ai reconnu le ſieur de Villette, leur ami, pour être le même individu à qui le ſieurde la Motte avoit adreſſé ces paroles.

Je demande pardon à mes lecteurs, de tous ces petits détails. Ils ſeroient minutieux, peut-être dans toutes autre affaire. Ils ſont ici très-importans.

La dame de la Motte me fait approcher d'une charmille. Elle m'y laiſſe, en me recommandant d'y reſter; & va trouver ce *grand ſeigneur* auquel je devois parler, & que je n'appercevois pas encore.

J'exécute l'ordre de la dame de la Motte. Je reſte en place. Le *grand ſeigneur* inconnu ſe préſente devant moi. Il m'aborde, en s'inclinant, tandis que la dame de la Motte ſe tient à l'écart, à quelques pas de-là, & paroît obſerver la ſcène.

Je

Je ne ſavois quel étoit ce *grand ſeigneur* ; & quoiqu'en diſe aujourd'hui M. le cardinal de Rohan, qui prétend que c'étoit lui-même, je n'en ſais rien encore. En un mot, dans l'homme qui ſe préſentoit à moi, je ne vis perſonne que je connuſſe, ou que je cruſſe connoître.

Qu'on prenne garde d'ailleurs, que les ſieur & dame de la Motte étoient trop ſupérieurs en intrigue, pour ne pas avoir mis à profit, pour ne pas avoir choiſi un temps qui fût propre à cette ſcène qu'il faloit enſevelir dans les plus profondes ténèbres. La nuit étoit ſombre, pas le moindre clair de lune, & je ne pouvois bien diſtinguer que les perſonnes & les objets qui m'étoient familiers.

Il m'eſt impoſſible auſſi de peindre l'état où je me trouvois. J'étois ſi agitée, ſi émue, ſi troublée, & par cette étrange ſcène en elle-même, & par l'idée que la reine en étoit témoin, comme me l'avoient perſuadé mes ſéducteurs ; j'étois enfin ſi tremblante, que je ne conçois pas encore comment je pus faire ſeulement la moitié de ce qu'on m'avoit ordonné.

Je préſente la roſe au *grand ſeigneur* inconnu ; & je lui dis, *vous ſavez ce que cela veut dire*, ou quelque choſe d'à peu près ſemblable. Je ne puis affirmer s'il la prit, ou s'il la laiſſa tomber. Pour la lettre, elle reſta dans ma poche ; elle fut entiérement oubliée.

Dans l'inſtant même que je venois de parler, la dame de la Motte accourt vers nous, & dit très-bas, mais avec précipitation : *vîte, vîte, venez*. C'eſt du moins tout ce que je me rappelle avoir entendu.

Je me ſépare de l'inconnu, & me retrouve à quelques pas plus loin, avec le ſieur de la Motte ; tandis que ſa femme & l'inconnu parent enſemble & diſparoiſſent.

C'eſt alors que je me rappelle de la lettre oubliée. Je la tire de ma poche, & la remets à l'inſtant au ſieur de la Motte. Je n'ai pas ſu depuis, ce que ſa femme & lui peuvent en avoir fait, ni ce qu'elle eſt devenue.

Le sieur de la Motte me reconduit à l'hôtel garni. Nous restons à causer, en attendant le retour de la dame de la Motte.

Elle arrive sur les deux heures après minuit; je lui raconte comment j'ai oublié de donner la lettre.

Je craignois que la dame de la Motte ne me grondât fort de cet oubli. Tout au contraire, elle me témoigne le plus grand contentement. Elle m'assure qu'elle sort de chez la reine. Elle " m'assure que la reine est on ne peut pas plus enchantée de ce „ que je viens de faire. „

Il étoit temps de se reposer. Je passe dans ma chambre, & je me mets au lit, dans la ferme persuasion que ma fortune est décidée, & que je n'ai rien fait que de très-innocent.

Mais les sieur & dame de la Motte avoient toujours peur sans doute, de n'être pas encore allés assez loin. Le charme ne leur paroît pas encore assez fort, pour me convaincre. Ils imaginent entr'eux pendant le reste de la nuit, une nouvelle manœuvre.

Ils me font, le lendemain, sur la fin de la matinée, la lecture d'une lettre qu'ils disent être de la reine. Cette lettre étoit supposée adressée à la dame de la Motte. La suscription portoit en effet l'adresse: *à madame la comtesse de Valois*. Je me rappelle pas de tous les terme du texte; mais je suis sûre qu'il contenoit précisément ceux-ci. " Je suis très-contente, ma chere comtesse, „ de la personne que vous m'avez procurée. Elle s'est acquitée „ de son rôle à merveille; & je vous prie de lui dire d'être assurée „ d'un sort heureux.

Dès que cette lettre est lue, la dame de la Motte la déchire, en disant: " ce ne sont pas là de ces choses à laisser traîner. „

J'étois au comble de la joie, je n'avois pas d'expressions assez énergiques, pour témoigner à mes deux protecteurs les sentimens de reconnoissance dont j'étois pénétrée.

Nous dinâmes ensemble; le repas fut gai; je fus ramenée le soir à Paris par le sieur de la Motte, dans une voiture de la cour. La dame de la Motte ne quitta pas encore Versailles.

De retour à Paris, quelque jour après elle me fait visite, & m'engage à l'aller voir. Je le lui promets. Je n'avois garde de

manquer à ma parole : j'étois trop empressée de voir l'accomplissement des promesses qui m'avoient été faites, & l'exécution des engagemens personnels de la dame de la Motte envers moi

J'allai la voir, & pendant quelque temps, je mangeai souvent chez elle & en compagnie, soit à Paris, rue neuve saint Gilles, soit à Charonne, où elle avoit une petite maison de campagne; & dans le cours de ces premieres visites, elle me remit, en différentes fois, tant en argent, qu'en billets de caisse, une somme de 4268 livres. On en vera le détail. C'est tout ce que j'ai reçu d'elle, au lieu des 15000 livres qu'elle m'avoit promises, indépendamment des prétendus bienfaits de la reine.

Tout à la fin d'août, ou dès le commencement de sept. je quittai mon logement de la rue du Jour, pour aller demeurer rue neuve-Saint-Augustin, où j'avois un appartement depuis le premier juillet. La dame de la Motte vint m'y voir deux fois. C'est encore un détail que je donnerai tout à l'heure.

Cependant, notre liaison ne fut pas de longue durée. Après les 4268 livres données, je ne tardai pas à remarquer, chez la dame de la Motte, un grand changement dans sa maniere de me recevoir. Son accueil devint froid, son ton digne & grave; elle ne m'invitoit plus à sa table, elle ne venoit plus chez moi, je trouvai sa porte fermée. Elle n'avoit plus besoin de mes complaisances, elle avoit rempli son but, elle avoit réussi. Qu'avoit-elle maintenant à faire d'une fille obscure, infortunée, dont la présence importune ne pouvoit que l'humilier, lui rappeller ses obligations & ses intrigues?

J'étois loin, assurément, de pressentir les malheurs qui devoient arriver. Je n'imaginois même pas que j'eusse été le jouet des sieur & dame de la Motte. Mais je fus rebutée, indignée de leur accueil insultant, je ne les revis plus.

Je ne veux rien dissimuler, je veux dire tous mes torts. Les folles espérances que ces intriguans m'avoient fait concevoir d'une meilleure fortune & d'un *sort heureux*, sur-tout en mettant sous mes yeux la fausse lettre qui sembloit m'en présenter

la certitude. Ces espérances, dis-je, m'avoient rendue moins circonspecte & plus facile à contracter des engagements que je comptois être bien-tôt en état d'acquiter. J'avois même eu malheureusement la foiblesse de souscrire quelques lettres-de-change, au profit de quelques particuliers, qui ne m'avoient fourni que la moindre parti de la valeur portée par ces lettres. On me poursuivit avec rigueur. On obtint contre moi, par défaut, des sentences consulaires. Je fus forcée d'en appeller, d'obtenir des arrêts de défense, de prendre des lettres de récision. Tous ces faits sont encore prouvés par les pieces que je rapporte.

Telle étoit ma position, au mois de juillet 1785.

Avec une fortune aussi modique que la mienne, au milieu de poursuites aussi vives, il ne m'étoit plus possible de rester à Paris. Je vendis mes meubles; & j'avois d'abord résolu de me retirer à Fontainebleau, où l'on me disoit que je vivrois avec peu de dépense.

J'avois quitté, comme je l'ai dit, mon appartement de la rue du Jour, & je demeurois alors rue neuve saint-Augustin. Une dame Flamand, de Bruxelles, qui habitoit la même maison, me conseille d'aller passer quelque temps dans son pays, où elle m'assure que je vivrai plus aisément encore qu'à Fontainebleau.

Ce fut ma derniere résolution. Je ne pris pas la fuite, quoique, sans doute je sois accusée par M. le Cardinal de Rohan, d'avoir quitté ma patrie, dans la crainte d'être recherchée, comme complice des intrigues des sieur & dame de la Motte. Non, je ne pris pas la fuite. Je demandai un passeport au gouvernement. On fit, sur ma personne, les informations ordinaires en pareil cas. Le passeport me fut accordé. Je sortis publiquement de la capitale, vers la fin du mois de septembre 1785, environ six semaines après que M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte eurent été arrêtés; & je me rendis à Bruxelles.

J'y résidois, depuis à-peu-près trois semaines, me reposant sur le témoignage de ma conscience, ne pensant plus aux vaines promesses de la dame de la Motte.

Le 16 ou 17 octobre, au milieu de la nuit, je fuis arrêtée par le sous-lieutenant de police de Bruxelles, trois échevins, un greffier, & cinq à six gardes de la ville. Je demande en vertu de quel ordre on m'arrête. Je demande à voir cet ordre, s'il existe. Je réclame ma patrie, mon souverain & ma patrie qui me reclamoient eux-mêmes. Je suis traînée dans une des prisons avec autant de cruauté, que d'ignominie.

C'est, en effet, dans cette prison, que j'apprends, par un papier public, dont mon geolier me permet la lecture, que je suis arrêtée pour l'affaire qui regarde M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte. Je fuis plus surprise qu'effrayée, de me voir impliquée dans cette affaire du collier, dont je n'ai nulle connoissance; & cette nouvelle apporte le calme dans mon ame. J'étois innocente. Je fus tranquille.

On me transfere, enfin, à Paris au château de la Bastille, où je fuis interrogée par le lieutenant de police. Puis, entendue comme témoin judiciaire, je suis décretée de prise de corps, sur ma déposition le 19 janvier 1786, & réglée à l'extraor-le 17 février suivant.

Voila mes faits.

Je les ai exposés, avec la véracité, la candeur, avec l'honnêteté fermeté qui convient à l'innocence. Je les ai consignés dans ma déposition, je les ai consignés dans tous mes interrogatoires. Je les consigne, je les répete, je les prouve, dans mes récolemens, dans mes confrontations, dans tous les actes de l'instruction du réglen ent à l'extraordinaire.

Et ici, je pourrois terminer ma défense. Elle est complette, elle est décisive. Je pourrois dire: mon innocence est démontrée. Qu'ai-je besoin de m'occupper plus long-temps d'une accusation, dont une partie, celle qui regarde l'existence, l'achat & la disparition du collier, m'est absolument étrangere; & l'autre, celle qui regarde la scene nocturne du mois d'août 1784, ne me montre à la justice que comme le jouet d'une intrigue atroce, à laquelle il est évidemment impossible que j'aie eue la moindre part.

Mais, j'ai lu, dans ma prison, le mémoire imprimé de la dame de la Motte.

Mais j'apprends, dans mes interrogatoires, ce que M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte ont dit de moi dans les leurs.

C'est par rapport à ces deux objets, que je crois devoir encore présenter quelques développemens.

J'ouvre le mémoire de la dame de la Motte, & j'y vois ces aveux clairs & précis :

Qu'*elle a vendu elle-même, à Paris, des parcelles du collier;* que *son mari en a vendu en Angleterre des portions plus considérables.*

Que *le sieur de la Motte avoit contracté dans son corps*, dans le corps de la gendarmerie, *des dettes qui s'étoient encore accrues, par les dépenses de son mariage, & dont quelques-unes pouvoient compromettre sa liberté, d'un moment à l'autre, & lui enlever la considération publique.*

Que *les sieur & dame de la Motte s'étoient retirés à Versailles, dans un hôtel garni.*

Que *M. le cardinal de Rohan*, à qui la dame de la Motte *racontoit la douloureuse histoire de ses malheurs, lui dit, à la premiere audience qu'il lui accorda* : " si je reconnois en vous „ le vrai, le roi vous donnera des secours „.

Que, *dès cette premiere audience, il en offrit, & qu'elle les accepta.*

Qu'*il a passé par les mains des sieur & dame de la Motte*, pour *trois cents trente-cinq mille livres de diamants.*

Et je conclus de tous ces aveux spontanés, comme de plusieurs autres que je n'ai pas besoin de rappeller ici, je conclus, avec toute la France, avec l'Europe entiere, qui a lu le mémoire de la dame de la Motte, & qui l'a lu mieux que moi, que cet écrit, signé d'elle, est une des plus fortes pieces de conviction contre elle-même; qu'il ne faut que le voir, pour la juger coupable.

Les sieur & dame de la Motte étoient pressés des nécessités les plus urgentes : la femme, à l'aumône ; le mari perdu de dettes, qui compromettoient sa liberté ; tous deux, douloureusement froissés entre le besoin & l'honneur. Et tout-à-coup, on les voit vendre pour plus de cent mille écus de diamans ; on les voit étaler à Paris, mais sur-tout dans la province, un luxe insolent, un faste scandaleux, qui cause autant d'indignation que d'étonnement, & dont le mémoire de la dame de la Motte a pu seul indiquer la source & les moyens.

Voyez maintenant quelle foi vous pouvez ajouter à la dame de la Motte, voyez si elle ne se préparoit pas d'avance à la dénégation de tous les faits qui me concernent, & si cette femme trop adroite, doit mériter la confiance de la loi, quand elle dit, à la fin du même écrit :

" Un fait d'une absurdité inconcevable, & tel que la plume „ se refuse pour ainsi dire à l'écrire ; c'est que la dame de la „ Motte a procuré à M. le cardinal de Rohan, quoi ? Une „ entrevue avec la reine. Où ? Dans le parc de Versailles. A „ quelle heure ? A minuit. Dans quel tems ? Au mois de „ juillet 1784, époque antérieure à l'affaire du collier „.

Je n'examine point, je n'ai point à examiner ce qui s'est pu passer entre M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte. Je n'en sais rien, & n'en veux rien savoir. Je le répete, je n'ai jamais eu l'honneur de connoître M. le cardinal de Rohan ; & quoi qu'il en dise, il n'a, ni ne peut avoir aucun reproche à me faire ; & quoi qu'il en puisse penser, il faudra bien qu'il me réponde des suites de sa dénonciation contre moi.

Que M. le cardinal de Rohan se défende aussi, comme il voudra, vis-à-vis de la dame de la Motte, sur ce que, dans le principe, il a pu croire du prétendu crédit & de l'influence supposée de cette intriguante ; qu'il explique & développe à son avantage, s'il le peut, tous ses motifs de crédibilité, par rapport à ce point important : c'est encore ce qui ne me regarde pas.

Ce que je dois dire, c'eſt que ſi M. le cardinal de Rohan a pu être ſéduit par les preſtiges de la dame de la Motte, lui homme de la plus haute naiſſance, & d'un âge mûr, lui revêtu d'une grande charge à la cour, & doué d'un eſprit éclairé, à plus forte raiſon, j'ai pu être ſéduite auſſi par les mêmes preſtiges, moi ſimple plébéïenne, moi dans ma premiere jeuneſſe, n'ayant aucune connoiſſance du monde, & par conſéquent exceſſivement timide, crédule & confiante. En ſorte que, par une ſingularité bizarre, & digne d'être remarquée dans cette affaire; plus M. le cardinal de Rohan fera d'efforts pour perſuader qu'il a été trompé par la dame de la Motte, mieux il démontrera lui-même qu'elle m'a trompée; & qu'il ſe rend coupable d'une injuſtice révoltante, en m'imputant d'avoir, ſciemment & de concert avec la dame de la Motte, coopéré à l'intrigue dont il ſe plaint.

Ce que j'obſerve, ce que j'ai droit d'obſerver; c'eſt que la dame de la Motte veut ici nous donner le change, & que perſonne ne le prendra.

M. le cardinal de Rohan ne dit point que la dame de la Motte *lui a procuré une entrevue avec la reine.* Il dit préciſement le contraire. Il impute à la dame de la Motte d'avoir fauſſement ſuppoſé cette *entrevue*, par le moyen d'une perſonne apoſtée, qui, ſelon lui, n'eſt autre que moi.

Et ce fait, il faut l'avouer, *la plume ſe refuſe à l'écrire*; car, s'il eſt vrai, jamais il n'y eut d'exemple d'un tel excès d'audace.

Et ce fait, il faut l'avouer encore, doit être, s'il eſt vrai, *d'une époque antérieure à l'affaire du collier.* Car on auroit eu beſoin de jouer cette comédie infâme, pour amener *l'affaire du collier.*

Ce que je puis dire, ce que j'atteſte par tout ce qu'il y a de plus ſacré, par mon amour & mon profond reſpect pour mes ſouverains; c'eſt que, dans la ſcene du parc de Verſailles, au mois d'août 1784, *époque antérieure à l'affaire du collier*, j'ignorois, comme j'ai toujours ignoré, comme j'ignore

encore,

encore, quel étoit le personnage qu'on me faisoit représenter, quel étoit le personnage à qui l'on me faisoit parler. Il est impossible qu'aucun témoin dise le contraire. Il n'existe pas, il ne peut pas exister au procès la plus légere preuve du contraire.

Il n'y a point de réponse plus péremptoire à donner à l'assertion de la dame de la Motte, sur la *prétendue entrevue* de M. le cardinal de Rohan avec la reine. On voit parfaitement que cette assertion n'est qu'une précaution insidieuse, prise d'abord par la dame de la Motte, pour pouvoir nier ensuite avec plus d'assurance & d'effronterie la scene trop réelle du mois d'août 1784.

La dame de la Motte, dit-on, prétend, dans ses interrogatoires, qu'elle me connoît à peine; qu'elle ne m'a vue que deux fois; l'une à Paris, au palais-royal, où elle m'a point parlé; l'autre à Versailles, chez elle-même où son mari m'avoit amenée, & où elle a daigné me recevoir; que me croyant aimée de son mari, c'étoit pour elle une raison de plus de me haïr & de me mépriser; qu'à tous égards, elle n'a pu, ni me fréquenter, ni me confier des secrets aussi importans que ceux dont il s'agit.

Je viens d'établir quatre époques distinctes, de faits qui se suivent nécessairement, & qui sont invinciblement liés les uns aux autres:

1°. Les démarches des sieur & dame de la Motte chez moi, & les propositions qu'ils m'ont faites & que j'ai acceptées, antérieurement à mon voyage de Versailles.

2°. Mon voyage de Paris à Versailles, & mon retour de Versailles à Paris, avec le sieur de la Motte.

3°. La scène nocturne dans le parc de Versailles, avec les sieur & dame de la Motte; le sieur de Villette leur ami, & le *grand seigneur* inconnu.

4°. Les visites de la dame de la Motte chez moi, & les miennes chez elles, postérieurement à mon voyage de Versailles;

& le payement qu'elle m'a fait d'une partie de la somme qu'elle m'avoit promise.

Il paroît que la dame de la Motte a pris la ferme résolution de nier deux de ces faits. Ce sont, d'un côté, ses démarches & celles de son mari chez moi, ainsi que leurs propositions, avant la scène du parc; & de l'autre, la scène du parc elle-même.

Je ne suis plus inquiete de cette dénégation; & j'espere bien qu'elle ne fera illusion à personne. Les jours de la loi sont arrivés. Le moment du prestige est fini.

D'abord j'ai pour moi ma déposition, mes interrogatoires, mon récollement, faits sous la religion du serment. J'ai de plus, les déclarations, les interrogatoires, le récollement de M. le cardinal de Rohan lui-même, qui, réunissant tous ses efforts pour m'inculper, pour faire croire que c'étoit sciemment & à dessein de lui fasciner les yeux, que je m'étois prêtée à la scène de la nuit, dans le parc de Versailles, n'aura pas manqué d'attester, de soutenir la vérité du fait de cette scène.

Il me semble que ces témoignages réitérés tant de fois & si solemnellement, sur le même fait, sont très-propres à détruire le témoignage isolé de la dame de la Motte.

Ce témoignage seroit suspect, récusable, inadmissible, par cela seul qu'il est unique, & qu'il est contredit par d'autres. A combien plus forte raison ne doit-il pas être rejeté, quand on voit dans le mémoire imprimé de la dame de la Motte, tant d'aveux qui annoncent tout le contraire de ses assertions actuelles, tout le contraire de ce qu'elle veut faire entendre aujourd'hui.

Quelle différence, à cet égard, entre les assertions de la dame de la Motte, & mes faits réunis à ceux de M. le Cardinal de Rohan lui-même, qui m'accuse & que je combats!

M. le cardinal de Rohan est arrêté à Versailles, le 15 août 1785; & c'est le 18 du même mois, c'est trois jours après, que la dame de la Motte est arrêtée à Bar-sur-Aube. Toute la capitale est dès-lors instruite de ces deux événemens; & je

ne les apprends que comme le public. Dès-lors auſſi, nulle communication poſſible, ſoit de la dame de la Motte avec M. le cardinal de Rohan, ſoit de M. le cardinal de Rohan avec moi, ſoit de la dame de la Motte & de M. le cardinal de Rohan, avec qui que ce ſoit du dehors. On ſait aſſez de quelle maniere les priſonniers de la Baſtille y ſont ſurveillés, reſſerrés, enſévelis, ſi je puis me ſervir de ce terme, le ſeul propre à peindre ma ſituation actuelle. On ſait aſſez que ce château terrible eſt un vaſte deſert, une priſon inacceſſible, au milieu de Paris & de ſon immenſe population.

Et quelle eſt ma conduite à moi, lorſque je vois M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte ainſi arrêtés & empriſonnés? Quel eſt le parti que je prends, dans ces circonſtances ſi effrayantes pour quiconque ſe ſeroit ſenti coupable du moindre délit, pour quiconque auroit eu ſciemment la plus légere influence ſur les délits dont les deux priſonniers ſe trouvoient prévenus?

Je reſte tranquillement chez moi. Je reſte à Paris, pendant ſix ſemaines, ſans m'inquiéter, ni de M. le Cardinal de Rohan que je ne connoiſſois pas, ni de la dame de la Motte dont j'ignorois les intrigues, ni de moi-même qui devois me regarder & qui me regardois en effet comme étrangere à l'un & à l'autre, par rapport à ce qui leur étoit imputé.

C'eſt au bout de ſix ſemaines que je paſſe dans une terre étrangere, que je pars pour Bruxelles. Et les raiſons de cette émigration momentanée, je les ai dites : l'extrême embarras où je me trouvois, ſur mes affaires perſonnelles ; mon excès de confiance dans les faſtueuſes promeſſes de la dame de la Dame ; des obligations inconſidérément contractées, par de fauſſes eſpérances d'une meilleure fortune ; des lettres-de-change ſouſcrites en minorité, au profit de gens qui avoient abuſé de mes beſoins & de ma facilité ; des ſentences du conſulat obtenues contre moi, & dont l'exécution pouvoit bientôt me preſſer, malgré mes arrêts de défenſe & mes lettres de reſciſion. J'ai les pieces juſtificatives, j'ai la preuve de tous ces faits.

Il ne s'agit pas ici d'une évasion clandestine. C'est avec la plus grande publicité, que je vends mes meubles, & que je sors de Paris ; & je n'en sors, que munie de la permission, qu'assurée de la protection du gouvernement, consignée dans un passeport obtenu sur les informations les plus exactes.

Et c'est trois semaines après ma retraite à Bruxelles, que je suis tout-à-coup arrêtée, au milieu de la nuit, gardée à vue, conduite en prison, ramenée en France, renfermée à la Bastille, pour une affaire qui, comme je venois de le voir par les papiers publics, paroissoit ne regarder que le Cardinal de Rohan & la dame la Motte, & dans laquelle j'avois toujours compté, comme je comptois encore, que je ne pouvois entrer pour rien.

Comment donc aurois-je pu, quand même j'en aurois eu la volonté, me procurer la moindre relation, soit avec M. le Cardinal de Rohan, soit avec ceux qui l'avoient approché ? Et comment aurois-je eu cette volonté, quand je ne pouvois douter que M. le Cardinal de Rohan lui-même devoit être un de mes dénonciateurs, quand je ne pouvois douter, d'après mon premier interrogatoire, qu'il avoit le plus grand intérêt à soutenir, qu'il soutenoit fermement que j'étois la coopératrice de l'intrigue par laquelle il prétendoit avoir été trompé ; que j'avois contribué à lui tendre le piege affreux dans lequel il alléguoit qu'on l'avoit fait tomber.

Encore une fois, j'en aurois donc assez de mes propres déclarations judiciaires, & de celle de M. le cardinal de Rohan, pour opérer la preuve des deux faits niés par la dame de la Motte ; celui de ses démarches, de ses sollicitations, des ses propositions chez moi, l'avant veille de la scène nocturne, & celui de cette scène nocturne elle-même.

Et si cette preuve, telle qu'elle est aujourd'hui, paroissoit n'être pas encore assez puissante, à qui donc faudroit-il s'en prendre ? Aux événemens incompréhensibles arrivés dans l'origine de cette incompréhensible affaire.

Nous sommes arrêtées & constituées prisonnieres, la dame de la Motte & moi, tandisqu'on voit paisiblement fuir & dispa-

roitre la femme-de-chambre de la dame de la Motte, le sieur de Villette, intime ami de cette derniere, & le sieur de la Motte lui-même. Pourrois-je donc souffrir d'une faute qui n'est pas de mon fait, & qu'il n'étoit en mon pouvoir, ni de prévenir, ni de réparer ?

Mais quai-je besoin, au surplus, que la dame de la Motte convienne ou non de sa premiere démarche, da sa premiere visite chez moi, des étranges discours qu'elle m'y a tenus, des propositions & des promesses qu'elle m'y a faites, des engagemens qu'elle y a contractés avec moi ? Que m'importe tout cela, que m'importe la preuve de tous ces faits ? N'ai-je pas la preuve acquise de tous les autres ? Et ne suffit-elle pas, pour faire prononcer dès-à-présent mon absolution ?

J'ai la preuve acquise de mon voyage de Paris à Versailles, & de mon retour de Versailles à Paris, toujours accompagnée du sieur de la Motte.

Le sieur Lenau, loueur de carosses à Paris, est celui qui a loué aux sieur & dame de la Motte, la voiture de remise qui m'a conduite avec le sieur de la Motte, de Paris à Versailles. Son registre journal doit en faire foi. Le sieur Lenau lui-même & son cocher doivent nécessairement en déposer.

C'est dans une des voitures de la cour, que le sieur de la Motte m'a ramenée de Versailles à Paris. Les registres du bureau doivent en faire foi. Le cocher doit nécessairement en déposer.

Si la dame de la Motte devenue plus véridique, ou maintenant forcée de l'être, prend enfin le parti d'avouer le fait de la scene nocturne & tous ses accessoires ; tout est dit entre elle & moi ; elle est la seule coupable ; il ne s'agit plus que d'écrire sa condamnation.

Si la dame de la Motte, toujours livrée à son esprit d'intrigue, continue de nier, comme elle a fait, & la scene nocturne, & tous ses accessoires ; il faut qu'elle nous dise, il faut qu'elle nous explique clairement, par quelle autre raison elle louoit une voiture de remise qui devoit me mener de Paris à Versailles, avec son mari ; par qu'elle autre raison elle faisoit louer une voiture de la cour, qui devoit me ramener, avec son mari de Versailles à Paris.

Tant qu'elle gardra le silence sur ces questions; tant qu'elle n'y répondra pas d'une maniere satisfaisante, sans tergiversation & sans détour; il faut que mes faits de la scene & de ses accessoires subsistent dans toute leur force; sur-tout quand tout concourt à démontrer la vérité des autres faits que je lui oppose; sur-tout quand il est en effet démontré, qu'après mon voyage de Versailles, qu'après le retour de la dame de la Motte à Paris, elle m'a fait plusieurs visites; que je lui en ai fait d'autres; que depuis le mois d'août 1784, jusques dans le courant du mois de septembre suivant, nous n'avons presque pas cessé de nous voir; que, durant cet intervervalle, j'ai souvent mangé chez elle, tant à Paris, qu'à la campagne; qu'elle m'a payé, en différentes fois, une somme de 4268 livres, sur les 15000 livres qu'elle m'avoit promises.

Femme vile & superbe, qui me caressiez, quand je vous servois; qui me dédaignez, quand je vous décele; qui me haïssez quand je vous confonds; descendez, descendez des hauteurs de votre arbre généalogique, d'où vous bravez les loix, d'où vous en imposez à leurs ministres, d'où vous insultez tour-à-tour à vos malheureux co-accusés. Je ne suis rien; mais vous n'êtes que mon égale, quand nous sommes toutes deux aux pieds de la justice des hommes, devant laquelle tous les noms, tous les rangs, toutes les illustrations doivent disparoître, comme devant la justice éternelle. Les loix me disent de vous interroger, & vous ordonnent de me répondre.

Ecoutez, & répondez moi.

Quelques jours après votre retour de Versailles, vous venez, sur le minuit, me trouver chez moi, rue du Jour, vous & votre mari, dans une voiture de place; & vous me remettez en argent une somme de 400 livres, à compte de ce que vous m'aviez promis. Premier paiement.

Un autre jour ensuite, vous vous rendez chez moi, sur le soir, en voiture, seule avec votre laquais; & vous me remettez sept louis en or, c'est-à-dire, 168 liv. Deuxième paiement.

Un autre jour ensuite, vous venez à ma porte, toujours en voiture, & avec votre laquais. Vous me faites demander. Je des-

cends, pour vous parler dans votre voiture, où étoient deux perſonnes; le pere Loht, religieux minime, & un militaire, officier ſupérieur, que je ne déſigne ni ne nomme ici, mais que je nomme & déſigne dans les confrontations. Je vous demandois de l'argent pour un paiement de 400 livres, que j'avois à faire au ſieur Gentil, mon tapiſſier, pour des meubles qu'il m'avoit fournis. Quelques jours après, le pere Loth vient me prendre, pour aller avec lui chez ce tapiſſier, rue des Bons-enfans. Nous nous rendons, le pere Loth & moi, chez le ſieur Gentil, pour le prévenir qu'il alloit être payé; & de-là chez vous, qui payez pour moi les 400 livres. Troiſieme paiement.

Un autre jour enſuite, c'eſt le ſieur de Villette, votre ami, qui vient me trouver en voiture, dans mon nouvel appartement, rue neuve ſaint-Auguſtin, & qui m'apporte 300 livres de votre part. Quatrieme paiement.

Un autre jour enſuite, c'eſt moi-même qui, prévenue par vous, envoye mon domeſtique chez vous, pour y recevoir 3000 livres, qui étoient tout ce que vous difiez pouvoir me donner ſur ce qui m'avoit été promis, & mon domeſtique reçoit de vous les 3000 livres, en trois billets de caiſſe, de 1000 livres chacun. Cinquieme & dernier paiement.

Paiement total, & tel que je l'ai précédemment anoncé: 4268 livres.

Voilà donc 4268 livres que je prouve m'avoir été payées par la dame de la Motte, à compte des 15000 livres qu'elle m'avoit perſonnellement promiſes, dans le cas où j'exécuterois ce qu'elle avoit eu l'effronterie de m'ordonner fauſſement au nom de la reine. Peut-il y avoir une preuve plus convaincante & plus forte, & de tous les faits que je mets à la charge de la dame de la Motte, & de tous les faits qui conſtatent mon innocence.

Ce n'eſt cependant pas tout. La dame de la Motte qui prétend ſi arrogamment qu'une femme de ma claſſe n'étoit pas faite pour être ſa ſociété; la dame de la Motte ne ceſſe de m'admettre dans ſa ſociété, de me préſenter à d'autres, en

public comme en particulier, d'aller par-tout avec moi, de vouloir que j'aille par-tout avec elle.

Le même jour que s'est effectué le paiement de mon tapissier, la dame de la Motte me donne à dîner chez elle, avec le pere Loth & le sieur de Villette, avec le même officier supérieur; qui étoit servi à table par son laquais, & que je ne nomme ni ne désigne ici, mais que je nomme & désigne dans les confrontations.

Deux ou trois autres fois, la dame de la Motte me donne encore à dîner à Paris, avec les mêmes personnes, & de plus un autre militaire, un chevalier de saint Louis, que je nomme & désigne dans les confrontations.

Et même à l'un de ces dîners, se trouve un sieur Valois, cordonnier, qui venoit, disoit-il, se faire reconnoître à la cour.

A la suite d'un de ces dîners, la dame de la Motte me mene à la comédie françoise, où l'on jouoit *le Mariage de Figaro*. J'étois dans la voiture, avec la dame de la Motte, le sieur de Villette, & l'officier supérieur dont j'ai parlé.

Une autre fois encore, les sieur & dame de la Motte me donnent à dîner à Charonne, dans leur maison de campagne. Nous avions à table le même officier supérieur, le sieur de Villette, le pere Loth, & d'autres personnes dont je ne me rappelle pas les noms, si ce n'est le sieur Davesne, qu'on me dit avoir fait les portraits des sieur & dame de la Motte.

Un autre jour encore, & pour la derniere fois, les sieur & dame de la Motte me donnent à dîner dans la même maison de campagne, & avec les mêmes personnes, à l'exception du sieur Davesne; mais j'y trouve de plus, & un chevalier de Malthe, & le sieur de la Fresnaye, ancien notaire à Paris, & la dame de la Fresnaye sa femme, & une demoiselle demeurant chez eux, & les deux freres de cette demoiselle, qui sont américains, & leur précepteur, & d'autres personnes dont j'ai oublié les noms.

A la suite de ce dîner, la dame de la Motte me mene dans sa

sa voiture, souper chez les sieur & dame de la Fresnaye, avec le même officier supérieur, le même chevalier de Malthe, le sieur de Villette, & la demoiselle pensionnaire des sieur & dame de la Fresnaye.

Toutes les fois que la dame de la Motte vient me voir. elle est apperçue, ainsi que son domestique; quand je demeurois rue du Jour, par toutes les personnes de la maison, leurs domestiques & le portier; & quand je suis ensuite allée demeurer rue neuve saint-Augustin, non-seulement par toutes les personnes de ma nouvelle maison, mais aussi par tous les voisins.

Toutes les fois que je mange avec la dame de la Motte, elle me présente à tout le monde, comme *Baronne d'Oliva*; elle me donne cette même qualité, dont elle & son mari m'avoient revêtue malgré moi, lors de mon voyage de Versailles.

C'est donc la dame de la Motte qui m'a recherchée, qui m'a voulu lier avec elle, qui m'a reçue, qui m'a fêtée dans sa maison, à la campagne, à la ville; qui m'a menée au spectacle, & dans ses sociétés.

La dame de la Motte a donc contracté avec moi. Elle a donc rempli une partie de ses obligations à mon égard; une foible partie sans doute, mais qui, fût-elle plus modique encore, n'en seroit pas moins le signe certain d'une convention préexistante entre nous.

Il faut donc encore qu'elle déclare nettement la cause & le principe de ces liaisons & de ce contrat.

Et si elle s'obstine à garder le silence, ou, si se déterminant à parler, elle ne donne pas des déclarations claires & satisfaisantes, qui indiquent & qui prouvent une autre cause, un autre principe que ceux que j'assigne à nos liaisons, à ses engagemens, à l'exécution qu'elle leur a donnée, il faut qu'elle soit condamnée, & que je sois absoute.

Une femme comme moi, s'écrie-t-elle, ne pouvoit vous donner sa confiance; jamais je ne vous ai fait confidence de

mes secrets ; jamais je ne vous eusse fait part d'un crime pareil à celui dont je suis accusée.

Ah ! je le crois. Ils se sont bien gardés de me le dire ; ils se sont bien gardés de me donner l'explication du rôle qu'ils me faisoient jouer. J'étois entre les mains de séducteurs trop habiles, d'intriguans trop profonds, pour qu'ils hasardassent de me faire une pareille confidence, à moi, dépourvue de connoissances & de lumieres ; à moi, j'ose le dire, qu'il suffit de voir & d'entendre un moment, pour être convaincu que je suis incapable de faire un mensonge ; & plus incapable encore de le soutenir, si j'avois le malheur de le faire.

Si mes séducteurs m'eussent dit le moindre mot du projet de travestissement & de profanation dont on les accuse aujourd'hui ; si seulement ils me l'eussent laissé soupçonner, & que je n'en eusse pas moins cédé à leurs insinuations, ce seroit alors que j'eusse commis un attentat digne des peines les plus séveres.

Mais, non, je n'aurois point cédé. Il ne m'eût falu pour résister, ni connoissances ni lumieres. La crainte, le respect, l'horreur du crime auroient suffi ; j'aurois frémi, j'aurois été glacée d'effroi, j'aurois fui pour jamais ces indignes profanateurs d'un nom sacré.

Non, ils ne m'ont rien dit, comme le soutient avec raison la dame de la Motte elle-même ; & cette assertion, qui ne la justifie pas, qui la montre plus coupable, n'est encore qu'une nouvelle preuve de mon innocence.

Qu'on ne cesse de se rappeller le commencement, les progrès & la fin de cette intrigue inouie. Qu'on n'oublie pas la maniere insidieuse dont elle a été conduite, l'art perfide avec lequel elle a été filée, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. D'abord, c'est le sieur de la Motte seul qui se présente à mes yeux. C'est sous les dehors de la politesse & de l'affection la plus honnête, qu'il parvient à pénétrer chez moi. C'est en feignant de prendre intérêt à ma personne & à ma fortune

qu'il y vient pendant neuf jours consécutifs. C'est à sa neuvieme ou dixieme visite, qu'il m'annonce celle d'une femme de *très-grande distinction*; & cette femme qu'il ne me nomme pas, c'est la sienne. Elle arrive ensuite; elle me propose de faire une chose qui sera *très-agréable à la reine*. Elle me montre, pour prouver sa mission, un porte-feuille rempli de lettres, qu'elle suppose lui avoir été adressées par la reine. Je cede à ce prestige déja trop puissant. Je me laisse entraîner à Versailles. La dame de la Motte porte l'audace & l'imposture jusqu'à me dire que la reine est instruite & charmée de mon arrivée. L'illusion est alors portée au dernier degré : elle est devenue irrésistible.

De-là, l'entrevue du parc. Et qu'ai-je fait dans cette scene nocturne? Rien que d'innocent en soi. Abordée respectueusement par un homme que je ne connois pas, je lui présente une fleur qu'on m'avoit prescrit de lui donner, sans m'en dire la raison; je lui dis deux mots qu'on m'avoit dictés, & que je n'entendois pas.

Ni la fleur, ni les deux mots n'annonçoient l'idée d'un délit. Pour former un délit, il faut deux choses : l'intention & le fait.

Je n'ai point eu d'intention, puisque j'ignorois invinciblement celle de mes séducteurs.

J'ai dû croire, & j'ai cru n'avoir fait qu'une chose innocente, sur-tout quand, le lendemain, la dame de la Motte vient me montrer & me lire une nouvelle lettre, dont j'ignorois la fausseté comme celle des précédentes, & qui contenoit les témoiguages de la plus grande satisfaction.

M. le cardinal de Rohan, pour repousser l'accusation intentée contre lui, prétend que c'est lui-même qui est venu m'aborder dans le parc de Versailles; que c'est moi qu'il a saluée respectueusement, persuadé qu'il voyoit la reine; enfin, que c'est à lui-même que j'ai parlé.

Je pourrois me borner à lui demander d'où il le sait, qui le

lui a dit, où en est la preuve ; car il ne m'apprend rien de tout cela : mais n'importe.

Je l'ai dit, je le répete : je ne fais rien de tout ce qu'allegue M. le cardinal de Rohan. Je ne l'ai jamais su : je n'avois jamais connu ni vu M. le cardinal de Rohan : jamais les sieur & dame de la Motte ne me l'ont nommé, ni personne autre, au sujet de la scène du parc ; jamais ils ne m'ont nommé M. le cardinal de Rohan, ni avant, ni après cette scène.

Qu'il accuse, s'il veut, la dame de la Motte, de l'avoir trompé, de l'avoir aveuglé au point de lui faire croire que, dans cette même scene, c'étoit la reine qu'il abordoit & qui lui parloit tandis que, selon lui, c'étoit moi que la dame de de la Motte avoit apostée, pour lui faire cette indigne supercherie. Que M. le Cardinal use de tous ses moyens imaginables pour le persuader. J'y consens ; mais qu'il ne vienne pas m'accuser d'avoir été la complice de la dame de la Motte. Je ne vois ici qu'une seule chose commune entre M. le Cardinal de Rohan & moi ; c'est que malgré l'énorme distance qui nous sépare dans l'ordre social, cette déplorable affaire est cependant, par rapport à lui, comme par rapport à moi, un grand & trop mémorable exemple du danger des liaisons.

Voilà donc tout mon crime ! S'il faut que je sois punie, s'il faut que je périsse ; que tout autre que moi, se supposant à ma place, & dans les mêmes circonstances, ose ou moins me dire qu'elle n'auroit pas fait ce que j'ai cru devoir faire !

Moi, que je périsse !

J'avois trois témoins précieux qu'il faloit entendre, & je les ai perdus : j'aurois aujourd'hui trois co accusés qu'il faudroit me confronter ; & je les ai perdus ; le sieur de la Motte, la femme de chambre de la dame de la Motte, & le sieur de Villette.

Le sieur de Villette : il étoit dans le parc à minuit, à l'instant de la scene. C'étoit l'homme que le sieur de la Motte y avoit rencontré. C'étoit l'homme à qui le sieur de la Motte avoit dit : *Ah, vous voilà !* Je l'avois reconnu, lorsque quelques jours après, je m'étois trouvée avec lui, à Paris, chez les sieur & dame de

la Motte. Il étoit présent à la scene. Il avoit tout vu, tout entendu. Il étoit l'ami, l'intime confident de mes séducteues. Il conoissoit tout. Il disparoît. Il s'éloigne, ou il se cache. Eh bien ! On se donne la peine de parcourir un espace de près de deux cens lieues, pour m'arrêter & me ramener prisonniere, moi l'aveugle instrument de cet intrigue que je ne connoissois pas ! Et le sieur de Villette n'est point arrêté.

La femme-de-chambre de la dame de la Motte : je ne parle pas de celle qu'on dit en effet être maintenant arrêtée. Elle n'étoit au service de la dame de la Motte, que depuis l'époque de la scène. Je parle de celle qu'avoit la dame de la Motte, à cette époque. C'étoit elle qui m'avoit vue, dès le premier moment de mon arrivée à Versailles, dès avant que je fusse parvenue jusqu'à la grille du château. C'étoit elle qui, dans ce premier moment, accompagnoit sa maîtresse. C'étoit elle qui avoit vu disparoître aussi-tôt la dame de la Motte, qui m'avoit conduite avec le sieur de la Motte, à leur hôtel garni, place Dauphine, qui avoit vu disparoître ensuite le sieur de la Motte lui-même. C'étoit elle qui m'avoit vu souper & coucher le même soir, à leur hôtel. C'étoit elle qui, le lendemain, avoit assisté, avoit aidé à ma toilette, préparée, ordonnée, dirigée, par la dame de la Motte. C'étoit elle qui m'avoit vu encore passer la journée chez ses maîtres, sortir avec eux entre onze heures & minuit. C'étoit elle enfin, qui le lendemain de la scène nocturne, m'avoit vu encore dîner chez eux, & repartir, le soir, pour Paris, avec le sieur de la Motte. Eh bien ! On se donne la peine de parcourir un espace de près de deux cens lieues, pour m'arrêter & me ramener prisonniere ! Et cette femme de chambre n'est point arrêtée !

Le sieur de la Motte enfin : il étoit venu chez moi, neuf jours de suite, pour préparer, pour commencer l'œuvre de la séduction projettée entre sa femme & lui. Il m'avoit amené sa femme, beaucoup plus adroite que lui, pour l'exécution d'un pareil projet. Il m'avoit menée de Paris à Versailles, & ramenée de Versailles à Paris. Il avoit tout vu, tout entendu,

pendant mon séjour à Versailles. Que dis-je ? il avoit tout fait, avec sa femme, ou elle avoit tout fait de concert avec lui. C'étoit avec elle qu'il m'avoit menée au parc. C'étoit avec elle qu'il observoit la scène. C'étoit avec lui que j'en étois revenue. C'étoit à lui, qu'en revenant, j'avois remis cette lettre mystérieuse que mon trouble m'avoit fait oublier dans ma poche. Le sieur de la Motte est avec sa femme, dans leur maison de Bar-sur-Aube, losqu'on y vient arrêter la dame de la Motte. Les inspecteurs de Police y arrivent sur les huit à neuf heures du matin. C'est en présence du sieur de la Motte, c'est dans son propre apartement, comme dans celui de la dame de la Motte, qu'ils visitent, prennent & saisissent les papiers. Ils voyent le sieur de la Motte conduire sa femme à la voiture. Le sieur de la Motte, qui sait, comme sa femme, les causes secretes de cet enlevement, prend bientôt la fuite. Tous ces faits sont avoués par la dame de la Motte elle-même, dans son mémoire imprimé. Eh bien ! on parcourt un espace de deux cens lieues, pour m'arrêter & me ramener prisonniere ! Et le sieur de la Motte n'est point arrêté.

Quelle éclatante lumiere ces trois personnages, le sieur de la Motte, la femme de chambre, & le sieur de Villette, n'auroient-ils pas répandue sur tous les détails de l'affaire ! Quel témoignage n'auroient-ils pas été forcés de rendre de la pureté de mes intentions & de ma conduite, de l'innocence des démarches auxquelles je m'étois prêtée ! Eh bien ! je veux le redire : ces trois personnages importans ne sont point arrêtés !

Et pourquoi donc ne s'est-on pas assuré de leurs personnes ? Pourquoi ne sont-ils pas venus partager les rigueurs qu'on m'a fait éprouver ? Pourquoi ne les a-t-on pas forcés à venir, comme moi, rendre un compte exact & fidele, de tout ce qu'ils avoient projetté, de tout ce qu'ils avoient fait, de tout ce qu'ils avoient vu, de tout ce qu'ils avoient entendu ? On m'aura donc enlevé mes preuves ? Et parce qu'elles ne seroient plus en mon pouvoir, je serois donc condamnée ? Où sommes-nous, grand dieu !

A ces questions, mon sang fermente & s'allume. Mon ame

s'indigne & se révolte. Je veux parler ; & je suis suffoquée par mes sanglots ; & je ne trouve en moi d'autre réponse, que des plaintes, des gémissemens & des larmes......

Ce qu'on n'a point exécuté, je demande aujourd'hui qu'on l'exécute. J'ai le droit de l'exiger. Et si, tôt ou tard, je ne vois pas les trois fugitifs paroitre devant moi dans les confrontations, & que cependant je n'obtienne pas les justes réparations que je réclame, il ne me restera plus qu'à m'écrier dans l'amertume de mon cœur : O loix ! loix de mon pays, Augustes protectrices du citoyen ! Qu'êtes-vous devenues.

Serois-je donc réduite à croire que, dans ce siecle de lumieres, qui se vante si fort de ses hautes connoissances quand il devroit plutôt rougir de son effroyable corruption, les hommes devenus si éclairés sur leur droits & leurs devoirs respectifs, sont en même temps arrivés à un tel degré de dépravation & de démence, qu'ils ne sentent plus, qu'ils ne voient plus, que les loix ne font acception de personne & que leur vœu, c'est le salut & la sûreté de tous.

Non, non : je ne croirai point à des systêmes impies, qui dégradent la raison puplique, & fletrissent la majesté des loix.

Environnée de murs épais qui me séparent du reste des humains, enfermée dans ces hautes tours d'où je ne puis voir que ma misere, où mon ame ne sent plus que sa douleur & sa consternation, je n'en attends pas moins, avec la plus religieuse confiance, l'arrêt qui doit prononcer sur mon sort & mettre fin à tant d'infortunes.

Je n'en attends pas moins dans ma prison, ces paroles de consolation & de paix : elle est citoyenne, qu'elle soit protégée par les loix : elle est innocente, qu'elle soit absoute par les ministres des loix. *Signe* M. N. LE GUAY D'OLIVA.

GRAND CHAMBRE ASSEMBLÉE.

Messieurs TITON & DUPUY DE MARCÉ, rapporteurs.

Me. BLONDEL avocat.

VIGNAULT DE VILLARS, procureur.




1. März 1998
H. Pantele